

## **Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale de la Chambre des communes**

Mes observations portent principalement sur trois questions qui, je crois, n'ont pas été suffisamment traitées : 1) l'examen de « micro-niveau » du vote sous différents systèmes; 2) les conséquences possibles du passage au vote électronique et en ligne en matière de sécurité; 3) la façon d'aborder les points à régler relativement au processus, notamment s'il faut renvoyer la question de la réforme à une Assemblée citoyenne et (ou) à un référendum.

### **Le problème du « chien jaune »**

Les nombreux témoignages d'experts présentés devant le Comité ont accompli un excellent travail pour discuter des divers compromis de macro-niveau inhérents au passage à un système électoral différent. Par conséquent, je me pencherai sur une question de « micro-niveau » qui, à mon avis, n'a pas reçu toute l'attention qu'elle méritait et touche plus particulièrement les systèmes majoritaires. Je l'appelle le problème du chien jaune. Le nom fait allusion à une vieille expression que l'on utilise à l'occasion dans le milieu rural de l'Alberta pour décrire un siège sûr. Dans une telle circonscription, le parti favorisé pourrait briguer un chien jaune et remporter facilement la victoire, dit-on.

La politique est vécue différemment dans les circonscriptions de chien jaune. Les élections, et d'ailleurs la concurrence politique en général, semblent être des choses qui se produisent ailleurs. Il arrive souvent que les autres partis ne se donnent pas la peine d'y renforcer leur présence. Les citoyens qui souhaitent participer à l'échelle locale doivent se rallier au parti dominant, en réalité leur « seule option ». Ceux qui refusent de le faire, dans certains cas plus de la moitié de la population locale appuie d'autres partis, ne disposent d'aucun moyen valable de participer. Par conséquent, nombre d'entre eux abandonnent tout simplement les discussions politiques et trouvent des façons plus productives d'utiliser leur temps. Il en résulte un sentiment d'aliénation sélective, en vertu duquel la concurrence politique a lieu dans certaines régions du pays, mais pas ailleurs.

La situation serait fort différente sous diverses formes de systèmes RP et RPM actuellement à l'étude. Les militants de tous les partis auraient alors une raison valable de continuer à participer au processus, peu importe où ils habitent. Du même coup, tous les partis seraient enclins à rivaliser pour la faveur des électeurs partout au pays, y compris dans les circonscriptions de chien jaune d'un autre parti. Je suis convaincu que cette issue enrichirait notre discours politique; par conséquent, toutes choses étant par ailleurs égales, j'estime qu'il s'agit là d'un point important en faveur des systèmes RP et RPM.

## La sécurité, le vote électronique et en ligne

Bien que de nombreuses personnes présentent la question du vote en ligne comme étant une question d'efficacité, de participation des jeunes ou d'accessibilité plus générale, je crois qu'il faut la considérer avant tout sous l'angle de la sécurité. Les élections sont en partie des processus de légitimation. Les citoyens acceptent la gouvernance d'un groupe de politiciens ou d'autres personnes, notamment parce qu'ils veulent bien croire à l'intégrité du processus électoral en vertu duquel le groupe a été choisi. Cette confiance accordée au système est essentielle au bon fonctionnement de la démocratie canadienne. Une fois ébranlée, cette confiance peut être difficile, voire impossible à regagner.

L'exemple de l'élection présidentielle américaine de 2016 est significatif. Chaque semaine fait état de nouvelles attaques en ligne lancées contre différents systèmes électoraux d'États. On soupçonne que certaines d'entre elles sont l'œuvre de puissances étrangères. Le département de la Sécurité intérieure a [récemment annoncé](#)<sup>1</sup> que les systèmes d'inscription des électeurs avaient été examinés dans plus de 20 États. Jusqu'à présent, les Américains semblent toujours reconnaître largement la légitimité de leur système électoral, mais un seul rapport révélant une fraude électorale en ligne pourrait changer la donne.

Une partie du problème réside dans le rôle que joue la perception. Un jour, nous pourrions peut-être garantir la sécurité d'un mode de scrutin en ligne ou électronique, bien que les données à cet égard laissent entendre que nous n'en sommes pas encore là. Toutefois, il est tout à fait impossible de garantir la perception que les citoyens ont de cette sécurité. Les modes de scrutin en ligne ou électroniques exigent une dose supplémentaire de confiance par rapport aux méthodes actuelles. La population canadienne devra être convaincue que le vote en ligne est sécuritaire, que les machines à voter électroniques ont été construites et programmées correctement et que les deux sont protégées contre toute forme possible de falsification. Un seul signalement d'atteinte à la sécurité, même s'il est sans fondement, pourrait suffire à saper cette confiance.

Les conséquences d'une telle défaillance sont lourdes. Les élections sont constituées d'une série d'événements isolés. Même si une entreprise en ligne peut commettre une erreur de transaction, effectuer un remboursement et promettre de faire mieux la prochaine fois, il n'y a pas de deuxième chance pour une élection, du moins non sans provoquer une perte de confiance envers le système, ce qui pourrait avoir des conséquences catastrophiques. Le pire scénario pour une entreprise en ligne, c'est qu'elle échoue et qu'une autre le remplace. Il n'existe aucun autre système électoral qui attend en réserve si la population canadienne devait perdre confiance dans le nôtre.

C'est pourquoi je recommande fortement la prudence au moment d'envisager le vote électronique, et encore davantage si l'on songe à passer au vote en ligne.

---

<sup>1</sup> <http://www.politico.com/story/2016/09/states-major-election-hacking-228978> [en anglais seulement]

L'accessibilité et la sensibilisation sont importantes, mais il existe d'autres façons plus sécuritaires d'atteindre les deux, allant d'une plus grande importance accordée au vote par la poste, à l'augmentation du nombre et à la diversification des endroits où sont établis les bureaux de vote, en passant par des activités de participation créatives organisées par Élections Canada et des organismes non gouvernementaux. Par exemple, l'une des principales conclusions d'un [récent rapport de Samara](#)<sup>2</sup> sur la participation des jeunes est que les politiciens doivent s'efforcer davantage de rencontrer les jeunes Canadiens là où ils passent vraiment du temps. La même logique s'applique au vote, établir des bureaux de vote dans des endroits plus diversifiés que les gens ont tendance à fréquenter réduit à la fois les obstacles physiques et psychologiques qui s'opposent à la participation au vote.

### **Le processus de la réforme**

De toute évidence, certaines des questions les plus épineuses auxquelles fait face le Comité sont liées au processus. Quelle est la meilleure façon de restreindre l'éventail de choix proposés pour la réforme électorale et de prendre ensuite une décision? Avons-nous besoin d'un référendum ou d'une Assemblée citoyenne?

Il arrive que la tenue de référendums soit nécessaire, mais ils sont relativement rares dans le contexte d'une démocratie représentative comme celle du Canada.

Les changements fondamentaux et irréversibles comme ceux des limites du régime et d'autres aspects définitifs du contrat social doivent être présentés aux gens. À l'autre extrême se situent les nombreuses décisions quotidiennes qu'il est préférable de laisser au gouvernement au pouvoir, qui ensuite est réélu ou défait à l'élection suivante, selon son bilan.

Entre ces cas évidents, la situation se complique. On pourrait soutenir que certaines décisions, y compris celles qui modifient sensiblement les règles du jeu pour les politiciens, comme c'est le cas avec la réforme électorale, doivent être soumises à la volonté des citoyens. Les référendums sont uniques parmi les processus démocratiques en raison de leur capacité de conférer ou non une légitimité à une question particulière.

En même temps, il faut les aborder avec prudence pour plusieurs raisons, dont bon nombre ont été exposées au cours de la récente campagne référendaire sur le Brexit au Royaume-Uni et de nouveau à l'occasion du référendum qui s'est tenu en Colombie sur le traité de paix du pays avec le groupe rebelle FARC. Les référendums sont des exercices majoritaires dont la force est catégorique. Ils ne peuvent pas facilement tenir compte des opinions nuancées ou des préférences de la minorité. Ils réduisent des enjeux complexes à un choix d'une simplicité trompeuse dont même la formulation de la question et les solutions de rechange présentées peuvent influencer sur le résultat.

---

<sup>2</sup> <http://www.samaracanada.com/docs/default-source/default-document-library/samara-messagenotdelivered-g.pdf?sfvrsn=2> [en anglais seulement].

Les défenseurs d'un camp ou l'autre d'un référendum peuvent présenter des arguments dans l'espoir de s'assurer de mesquins avantages partisans ou personnels à court terme, au lieu de tenir compte des intérêts à long terme du pays. Certains peuvent même voir des avantages à un débat public à l'encontre de ce qu'ils pensent tout bas. Le débat peut finir par porter sur des propos superficiels, des inexactitudes et des digressions au détriment d'arguments de bonne foi favorables ou défavorables.

Pendant ce temps, les citoyens font face à de nombreux impératifs, et seulement certains d'entre eux consacreront le temps nécessaire pour séparer les bons arguments des faibles, ou même participer. Un grand nombre, non sans justification, ne voient tout simplement pas beaucoup d'avantages personnels à tirer d'un investissement si coûteux. Les exigences relatives aux renseignements sont plus élevées dans le cadre d'un référendum que celle d'une élection type, étant donné que les électeurs doivent se forger une opinion à partir de zéro, sans bénéficier d'un réservoir d'expérience dans lequel puiser pour trancher la question. Les électeurs votent pour diverses raisons; par exemple, certains peuvent souhaiter davantage émettre un vote de protestation générale que contribuer à régler la question en jeu.

De plus, et je crois que c'est là une question qui ne reçoit pas toute l'attention qu'elle mérite, les référendums ont un caractère définitif qui est incompatible avec la nature éphémère de l'opinion publique et les besoins changeants de la politique. Les référendums tendent à figer les résultats d'une manière que même les élections ne font pas. La politique évolue et les politiciens peuvent arriver à de nouveaux compromis lorsque la situation l'exige. Comme le montrent les expériences du Royaume-Uni et de la Colombie, il est encore plus difficile d'agir à l'encontre de la « voix du peuple » qui s'exprime en un instant, de façon permanente, même si le résultat est décidé par la plus infime des marges. Tous les camps doivent vivre avec le résultat, peu importe combien de fois ils changeront d'avis par la suite à la lumière de nouveaux renseignements ou d'une réflexion approfondie. Des résultats inattendus peuvent mener certaines questions à une impasse politique, sans éclairer la compréhension de ce que les électeurs approuvent ou rejettent et sans proposer de moyen facile d'aller de l'avant.

Les référendums doivent donc être abordés avec prudence. Ils donnent une légitimité, mais ne constituent pas une panacée. J'invite le Comité à examiner l'autre option d'importance qui permet d'obtenir une participation plus rigoureuse des citoyens, c'est-à-dire une Assemblée citoyenne représentative adaptée du modèle de la Colombie-Britannique.

Les Assemblées présentent de nombreux avantages notables. Elles rassemblent un nombre de citoyens suffisamment restreint pour permettre des discussions animées et éclairées, tout en constituant un groupe assez important pour former un « très petit public » qui à dessin, reflète la diversité du pays. Il en résulte un niveau de participation et un raffinement de discussion que ne peut atteindre l'ensemble de la population canadienne. Fait encore plus important, les Assemblées garantissent également un degré de distance partisane entre les participants qui

n'existe pas au Parlement. Les participants ont la possibilité d'examiner la valeur de diverses options sans être gênés par les intérêts du parti, ils peuvent aussi voir au-delà des intérêts des politiciens et du parti politique en tant que groupe.

Je préférerais que le Comité renvoie la question à une Assemblée citoyenne non partisane adéquatement conçue et financée ayant pour mandat de proposer la solution de rechange la plus efficace au système actuel, et que la décision définitive sur la recommandation de l'Assemblée relève du Parlement. Cela dit, bien que je m'opposerais à l'idée d'un référendum, si la majorité des Canadiens estiment qu'un référendum est nécessaire pour reconnaître la légitimité de tout changement, il faut qu'il y en ait un pour confirmer le résultat. Il nous faudra tout simplement vivre avec les conséquences, néanmoins inattendues.

Il ne fait aucun doute qu'un tel processus serait plus long que ce que permet le calendrier actuel. Toutefois, je dirais qu'il s'agit d'un aspect additionnel, non d'un inconvénient. La réforme électorale est une question complexe, et il vaut mieux procéder correctement que rapidement. Les Canadiens ont besoin de temps pour se familiariser avec elle, et pour tirer leurs propres conclusions. Au final, un résultat légitime mérite que l'on y consacre le temps nécessaire.

**Résumé :** Dans le présent mémoire, j'ai fait valoir un argument de « micro-niveau » voulant que les régimes politiques majoritaires souffrent de limites quant à leur capacité de maintenir les Canadiens, qui vivent dans des circonscriptions non concurrentielles, engagés dans un discours politique. J'ai ensuite dénoncé le passage au vote électronique ou en ligne, en recommandant plutôt l'utilisation de moyens permettant d'accroître l'accessibilité et la participation. Enfin, j'ai soutenu que le Comité devrait renvoyer la question de la réforme du système électoral à une Assemblée citoyenne représentative.

**À propos de l'auteur :** Je suis boursier de recherches postdoctorales à la Norman Paterson School of International Affairs de l'Université Carleton et un récent diplômé du programme de sciences politiques de l'Université de la Colombie-Britannique. Je suis également coauteur du récent rapport sur la réforme électorale de Samara Canada, « Ce qu'il faut savoir à propos de la réforme électorale ». Des parties de ce texte ont déjà été publiées dans les pages d'opinions de l'*Ottawa Citizen*. Je signe le présent mémoire à titre personnel et en ma qualité de citoyen.